

LA FORMATION

Les salaires sont un des sujets cruciaux dans les entreprises, ils font l'objet de beaucoup d'interrogation de la part des salariés. Ce stage de formation sur le bulletin de paie vous permettra de comprendre les mécanismes permettant d'établir les bulletins de paie. Réglementation, mise en pratique, structure et calcul d'une paie, cotisations sociales/charges fiscales seront des éléments traités tout au long de cette formation essentiellement pratique. Il ne s'agit pas d'une formation pour établir le bulletin de paie mais d'une formation pour comprendre les différents mécanismes afin de répondre aux sollicitations des salariés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- L'objectif de la formation est de permettre aux représentants du CSE de lire, comprendre et expliquer un bulletin de paie et les informations qu'il contient.
- Il s'agit de pouvoir répondre aux sollicitations des salariés.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques,
- Projection du cours,
- Quiz,
- Remise du cours.

ORGANISATIONS

- Formation en intra sur votre site,
- Formation Inter CSE (consulter le site),
- Possibilité de suivre la formation en visio.

REFERENT PEDAGOGIQUE, AGREMENTS ET CERTIFICATIONS

Christian DELGADO est le référent pédagogique. Il est expert du Comité Social et Économique et de la Santé au travail. Il est agréé formation économique du CSE et formation en SSCT du CSE par la DRIEETS. Nous disposons également de la certification Qualiopi. Qualiopi est un label garantissant la qualité des prestataires d'actions de formation.



ACCESSIBILITE

Nous étudions ensemble la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles nécessaires pour compenser au mieux votre situation de handicap.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le bulletin de salaire clarifié ::

- 1. Le bulletin de salaire est-il vraiment « simplifié » ?

Le salaire brut :

- 2. Le salaire de base et les primes sont-elles « chargées » de la même façon ?
- 3. Pourquoi les avantages en nature entraînent-ils une retenue sur salaire en bas du bulletin ?
- 4. Comment les temps de trajet sont-ils décomptés ?
- 5. Comment est calculé mon taux horaire en cas d'absence ? En cas d'heures supplémentaire ?
- 6. Quelle est la différence entre un accord d'ARTT, d'annualisation, de modulation ?

Les charges sociales :

- 7. Quel est le taux de mes charges sociales ?
- 8. Les heures supplémentaires sont-elles vraiment exonérées ? Est-ce que cela signifie que je perds des droits en matière de retraite et d'assurance-chômage ?
- 9. Comment la CSG est-elle calculée ?
- 10. Quelle est la différence entre le salaire net imposable, le salaire net avant impôts et le salaire net après impôts ?
- 11. Comment est calculé mon prélèvement à la source ? Pourquoi les impôts me versent-ils une somme le 15 janvier de chaque année ?

Les jours fériés et congés payés :

- 12. Un jour férié travaillé est-il nécessairement payé double ?
- 13. Le lundi de Pentecôte est-il toujours férié ?
- 14. Quand je suis malade, est-ce que je perds des droits à congés payés ?
- 15. Même question en cas de chômage partiel ?
- 16. Quelquefois, lorsque je pars en congé, je constate que je gagne plus que les mois sans congé. Pourquoi ?

La maladie :

- 17. Lorsque je suis malade, pourquoi mon employeur déduit il mes indemnités journalières de Sécurité Sociale de mon salaire brut ?
- 18. Pourquoi est-ce mon employeur qui me reverse mes indemnités de prévoyance et non mon organisme de prévoyance ?

Le chômage partiel :

- 19. En cas de chômage partiel, pourquoi les salariés gagnent-ils entre 84% et 100% de leur salaire net alors que l'indemnité n'est que de 70 % du brut ?

La rupture du contrat de travail :

- 20. À la fin d'un CDD, quand ai-je droit à l'indemnité de précarité ?
- 21. Comment est calculée une indemnité de licenciement ?
- 22. Peut-on négocier une indemnité de rupture conventionnelle en net ?

1 jour
7 heures de formation

Prérequis :
Aucun

Pour qui ?
Cette formation s'adresse aux membres du CSE, titulaires et suppléants, délégués syndicaux, etc.

Intervenant :
Réfèrent Droit Social et Paie en Cabinet d'Expertise Comptable Formateur spécialisé dans la formation des représentants du personnel.

Evaluation :

- Evaluation à chaud et à froid
- Attestation de formation
- Quiz de révision.

Pour toutes informations complémentaires :
06 09 66 66 61 - info@happyce.fr